

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 99.095

*L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 16 novembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,*

**DATE DE CONVOCATION**

8 NOVEMBRE 1999

**DATE D'AFFICHAGE**

8 NOVEMBRE 1999

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, BENOIT, CANDAU, Mme GEOFFROY, MM.GAVEN, BOISNARD, CARRIE , Adjoints

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, GERMA, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MONNARD, MUSSETTI, MME PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme MONTRON représentée par M. LE GUEUT  
M. COASSIN représenté par M. CANDAU  
M. MERLE représenté par M. CAMPAGNE  
M. QUENTIN représenté par M. BOURGEOIS  
Melle ISENDICK représentée par Mme MARTIN

**ABSENTS - EXCUSES** : Mlle BARRAUD-DUCHERON

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 27  
Nombre de Votants : 32

Madame MARTIN a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : EXTENSION DE LA CRIEE - PERMIS DE CONSTRUIRE

**VOTE** : UNANIMITE

La Ville de ROYAN, par délibération du 15 octobre 1997 a approuvé le programme de création de bureaux à la CRIEE destinés à accueillir la Coopérative Maritime.

Par délibération du 16 mars 1998, la Ville a sollicité une subvention de 25 % auprès du Conseil Régional, le Conseil Général ayant déjà accordé une aide équivalente. Le coût initial des travaux est de 415.000 Frs HT et le coût global d'opération a été estimé par les Services Techniques à 620.000 Frs HT.

La maîtrise d'oeuvre a été confiée à Monsieur PARENT, Architecte par le biais d'un marché négocié, d'un montant de 73.264,50 Frs TTC.

Il est demandé à l'Assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation à faire procéder au dépôt du permis de construire afférent à cette opération.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis de la Commission des Travaux,
- APRES en avoir délibéré,

#### **D E C I D E**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à faire procéder au dépôt du permis de construire concernant l'extension de la CRIEE, et à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 20 novembre 1999  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Secrétaire Général Adjoint,**

**H. THOMAS**